Eric Destable

De : "JeanHEDOU" <jhedou@wanadoo.fr>
Date : mercredi 6 avril 2011 17:50
À : "Eric Destable" <eric.destable@wanadoo.fr>
Objet : Fwd: Tr: lettre de la drh gpmm aux offport

La réponse se suffit
Jean

-------- Message original --------
Sujet: Tr: lettre de la drh gpmm aux offport
Date : Wed, 06 Apr 2011 15:10:56 +0200
De :NIHA Mario - SG/DRH/RS <Mario.Niha@developpement-durable.gouv.fr>
Organisation :SG/DRH/RS
Pour :jhedou@wanadoo.fr
Copie à :"NAVARRE Laurence (Chef de département) - SG/DRH/RS" <Laurence.Navarre@developpement-durable.gouv.fr>, "DINIS DA SILVA Lucinda (Assistante) - SG/DRH/RS" <Lucinda.Dinis-da-silva@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Faisant suite à votre appel téléphonique d'hier, le département des relations sociales a pris contact avec le service des ressources humaines du Grand Port Maritime de Marseille. Le responsable du dialogue social du GPMM a fait part des éléments qui suivent :

- Une saisine de l'inspection du travail par une organisation syndicale a eu pour conséquence d'autoriser la participation des personnels fonctionnaires détachés, aux élections professionnelles du GPMM du 14 avril prochain.
- Cette saisine a eu également pour effet d'imposer au GPMM des conditions particulières à la participation de ces personnels. L'inspection du travail a exigé (comme indiqué dans le message que vous avez transmis) que les personnels fonctionnaires détachés auprès du GPMM optent pour l'un des deux scrutins professionnels (élections aux instances représentatives du GPMM ou élections pour le renouvellement de leur CAP).

Ces dispositions ne sont pas applicables et s'opposent aux règles du statut général des fonctionnaires de l'Etat, notamment celles qui prévalent en matière de droits des personnels en position de détachement. En accord avec le GPMM, les personnels fonctionnaires détachés (officiers de port et officiers de port adjoints) auprès du GPMM demeureront électeurs et éligibles à la CAP de leurs corps et leurs droits statutaires maintenus, qu'ils aient pris part ou non à ces élections professionnelles.

Cordialement.

Mario NIHA
chargé d'études
SG/DRH/RS
Tél : 01 40 81 93 48
Fax : 01 40 81 30 39

-------- Message original --------
Sujet :lettre de la drh gpmm aux offport
Date : Tue, 05 Apr 2011 15:34:47 +0200
De :> JeanHEDOU (par Internet) <jhedou@wanadoo.fr>
Répondre à : JeanHEDOU <jhedou@wanadoo.fr>
Pour :laurence.navarre@developpement-durable.gouv.fr
Copie à : Eric Destable <eric.destable@wanadoo.fr>

Madame,
Comme suite à mon appel, veuillez trouver, ci-dessous, la correspondance reçue par les agents en détachement au GPMM. Cet établissement semble méconnaitre le droit public et fait pression de manière éhontée. Je vous demande de bien vouloir intervenir;
Vous en remerciant
Recevez Madame mes sincères salutations
Jean Hédou
Sg de la FEETS FO

Marseille, le 4 avril 2011

Monsieur,

Les scrutins organisés au sein du GPMM pour le renouvellement des délégués du personnel et l'élection des représentants du personnel au comité d'entreprise auront lieu le 14 avril 2011.

Conformément aux dispositions du Code du travail et compte tenu de votre statut de fonctionnaire détaché du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement, vous pouvez choisir de voter :

- Soit au sein du GPMM, pour le renouvellement des membres des délégués du personnel et pour les élections des représentants du personnel au comité d'entreprise,

- Soit au sein de votre Ministère, pour le renouvellement des membres de la Commission Administrative Paritaire.

Vous voudrez bien informer par courrier ou par mail le Secrétariat de la Direction des Ressources Humaines de votre choix au plus tard le 8 avril 2011.

Si vous choisissez d'exercer votre droit de vote pour élire les institutions représentatives du personnel au sein du GPMM, il sera procédé à votre inscription sur les listes électorales en vue des scrutins du 14 avril 2011.

Votre Ministère sera informé de l'option que vous aurez choisie afin qu'il vous retire le cas échéant des listes électorales pour le renouvellement des membres de la Commission Administrative Paritaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel NOVELLINI

Une messagerie gratuite, garantie à vie et des services en plus, ça vous tente ?
laposte.net
Bien + qu'une messagerie
→ Je crée ma boîte mail